



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#184 - novembre - décembre 2025



Coupe de France
BRAVO LE FC LÈVES !

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES INSTALLÉ



Merci à Alexandra Rousseau, qui diffuse régulièrement de belles photos de Lèves sur internet.



P4

Le FC Lèves atteint le 5^{ème} tour de la Coupe de France



P16

Fondation d'Aligre : de nombreux projets au coeur de la cité



P6

Le Conseil municipal des jeunes est installé



P18

Retour en images



P10

Sécurité : radars pédagogiques et contrôles de vitesse



P22

*Vie de la commune
A noter dans vos agendas !*



P12

Quelques rappels de vos droits et devoirs



P34

Lèvements



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - novembre - décembre 2025 et numéro 184 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, Alexandra Rousseau, Frédéric Oury et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Eglise, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Quel bonheur ce fut de voir nos jeunes joueurs du football club de Lèves porter avec tant de fierté les couleurs de notre ville à l'occasion de la coupe de France. 700 spectateurs (un record) étaient rassemblés pour les soutenir lors du match épilogue, sans compter les supporters en ligne. Une soirée qui restera assurément dans les mémoires.

Merci à eux, aux encadrants et aux bénévoles de nous avoir fait vivre cette belle épopée. L'équipe a marqué les esprits par sa combativité et sa bonne humeur, nous ne pouvons que nous en réjouir et leur souhaiter de poursuivre sur cette lancée tout comme l'ensemble des équipes sportives lévoises.

Cet état d'esprit positif, qui anime la ville et ses associations, est l'une de nos forces collectives. Après les traditionnelles inscriptions de la rentrée, les activités- nombreuses et riches- ont repris et le calendrier des festivités ne cesse de nous donner des occasions de nous rassembler. C'est vrai en automne comme durant l'hiver qui approche déjà.

Les animations proposées par la ville ont vocation à s'adresser à tous, à l'image de la saison culturelle de l'espace Soutine dont le lancement a réuni petits et grands autour d'un spectacle de magie de haute tenue. De nombreuses surprises vous attendent tout au long de l'année que je vous invite à découvrir.

La convivialité de la ville, c'est l'affaire de tous, et nos plus jeunes montrent l'exemple. Par leur engagement, les CMJ (conseillers municipaux jeunes) nous invitent à faire preuve d'audace. Ils ne manquent pas d'idées, et leurs projets au service de tous appellent à être concrétisés, après qu'ils en aient été les prometteurs avec un sens du débat et des responsabilités toujours rafraîchissant.

Le sens des responsabilités, c'est aussi celui qui demande à ce que chaque citoyen respecte les règles essentielles pour le bien-être de tous. C'est pourquoi, comme nous le faisons régulièrement, un rappel de l'essentiel de vos droits et devoirs en matières d'urbanisme, de gestion des déchets et de sécurité routière est effectué dans ce Pied de fée. Les agents de la ville et les élus sont à votre service pour vous accompagner dans toute démarche.

Merci à chacun de contribuer à la qualité de vie de Lèves.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

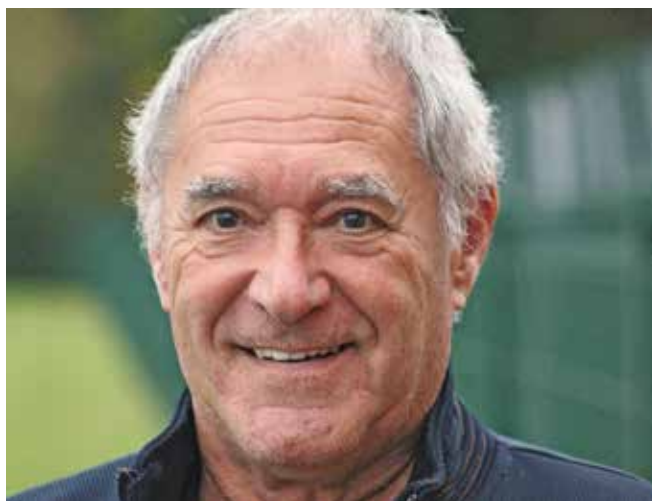
Le Football Club de Lèves atteint le 5^{ème} tour de la Coupe de France



L'équipe sur le stade Jacques Couvret de Chartres avant sa rencontre contre l'US Orléans (5^{ème} tour de la coupe).

Historique ! Pour la première fois de son histoire, qui date de 1961, le Football club de Lèves a accédé au 5^{ème} tour de la coupe de France. C'est aussi la première fois de l'histoire de la compétition qu'une équipe de niveau district (championnat départemental) de la région Centre-Val-de-Loire réalise l'exploit d'atteindre un tel niveau de la compétition.

Après avoir réalisé plusieurs « perf » avec l'art et la manière, c'est avec honneur que les joueurs de Lèves se sont inclinés le 11 octobre face à l'US Orléans, club de National, soit 6 divisions d'écarts, devant 700 spectateurs. Le Pied de fée est allé à la rencontre de Jean-Michel Buffa, nouveau président du FC Lèves.



Jean-Michel Buffa, vous avez récemment été élu président du FC Lèves. Expliquez-nous pourquoi vous avez souhaité prendre cet engagement ?

J'ai 73 ans et je suis un retraité actif et passionné de football depuis toujours. Ancien chef d'entreprise, j'ai déjà eu le plaisir de présider le FC Lèves entre 1986 et 1991, avant d'en reprendre la présidence en juillet 2025. J'ai également eu la chance d'entraîner les clubs de Lèves et de Mainvilliers, des expériences riches humainement.

Très attaché au foot local, je fais partie du comité directeur du District d'Eure-et-Loir. Mon envie reste intacte : faire vivre le FC Lèves dans un esprit de partage, de convivialité et de passion sportive.

Quel bilan dressez-vous depuis la rentrée ?

Sportivement, notre équipe première a brillé en Coupe de France, atteignant pour la première fois le 5^{ème} tour, avec un match de gala contre Orléans (National) après avoir éliminé trois clubs régionaux. Voir 700 spectateurs à Chartres pour un match de coupe est tout simplement exceptionnel.

Au-delà de ces exploits, ma prise de fonction en début d'été ne nous a pas permis de préparer la saison comme nous l'aurions souhaité, mais nous avons travaillé d'arrache-pied pour offrir aux éducateurs les meilleures conditions dès le départ. Le challenge est réussi, malgré quelques imperfections encore présentes.

Quels sont les objectifs pour le club ?

Mes objectifs sont clairs : continuer à structurer le club, optimiser son organisation et offrir à nos éducateurs les meilleures conditions pour faire progresser toutes nos équipes, de la pré-formation aux seniors, en passant par les féminines. Au-delà des exploits en Coupe de France, nous visons une montée historique en Régional pour le FC Lèves.

Cela dit, cette saison reste avant tout une année de transition, mais elle est pleine de promesses : le club se structure, notre communication s'améliore et nous préparons déjà la saison prochaine. Depuis la rentrée, je suis fier et enthousiaste de voir ces progrès.



Lors du 4^{ème} tour de la compétition face à Vendôme (Régional 2) le 28 septembre sur le terrain synthétique de Lèves, le jeune Lévois Ryan Pimont a marqué un magnifique but, scellant la victoire de son équipe.

Le Fc Lèves remporte la coupe du District d'Eure-et-Loir



L'équipe 1 du football club de Lèves n'en est pas à son premier exploit. En juin les hommes de Samy Yahmed (4^{ème} à gauche) ont remporté pour la deuxième fois en trois ans la coupe de District d'Eure-et-Loir. Ils ont récemment été reçus à la mairie pour être félicités, aux côtés du nouveau président Jean-Michel Buffa (à gauche) et de son prédécesseur Yvan Vannier (à droite, accompagné de son épouse Véronique, également bénévole du club), qui a été officiellement remercié pour ses 20 années au service du club.

Le Conseil municipal des jeunes est installé



Les conseillers municipaux jeunes lors de leur installation le 02 octobre dernier.

Lancé en 2018, le conseil municipal des jeunes a fait sa rentrée le 2 octobre dernier lors d'une séance plénière à l'Hôtel de ville sous la présidence du maire, en présence de Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la vie scolaire et de Ghislaine Augé-Derussit, conseillère municipale déléguée.

Les dix nouveaux élus, élèves de classes de CM1 à l'école Jules Vallain, ont été officiellement installés pour un mandat de deux ans. Ils ont débattu de leurs premières propositions qu'ils souhaitent mettre en place dès cette année, après que leurs camarades de CM2 ont présenté leur riche bilan de l'année 2024-2025. Présentations.



Melya Adam



Emma Gasselin



Nina Bois



Chardorel Mbemba Badila



Victoria Thieux



Rayan Barry



Liya Ducreux-Diaz



Khalifa Ababacar Thiam



Victorine Gandon



Elisa Filoque-Lamour

Ces 10 jeunes CM1 ont été élus par leurs camarades le 29 septembre à l'issue d'une campagne électorale. Ils ont rejoint Noé Barseghian, Lola Ferreira, Tahys Gauthier Jacquet, Chiara Genty, Eden Kanoue, Yann Langry, Inès Le Moal Chemin, Alix Manceau, Quentin Vitel et Maelyne Vallée, élus l'année dernière et entamant leur 2^{ème} année de mandat.

Bilan 2024 2025 du Conseil municipal des jeunes

VISITE GUIDÉE DE LA MAIRIE PAR MONSIEUR LE MAIRE



Les conseillers municipaux jeunes ont été accueillis en mairie le 21 octobre 2024 pour une visite guidée dirigée par le maire. Ils ont pu découvrir l'ensemble des bureaux, rencontrer les agents et poser toutes leurs questions.

LA GAZETTE DU PART'ÂGE



Chaque année, les conseillers travaillent sur la conception, la recherche de photos et la rédaction de la Gazette du part'âge. La 3^{ème} édition de ce journal à destination des seniors a été distribuée lors du banquet des anciens en février par une dizaine de jeunes élus.

LES RENDEZ-VOUS DU PART'ÂGE



Lors de chaque vacances scolaires, les conseillers municipaux jeunes invitent les seniors à partager un après-midi en leur compagnie au sein de l'espace Gabriel Loire. Goûter, jeux, activités sont au programme de ces moments conviviaux.

Bilan 2024 2025 du Conseil municipal des jeunes

LES CÉRÉMONIES



Les jeunes conseillers sont invités à participer aux cérémonies patriotiques. Munis de leur écharpe ils sont présents aux côtés du maire et des autorités pour représenter la jeunesse, déposer des gerbes ou encore lire des textes.

OPÉRATION "NETTOIE TA VILLE"



L'opération "nettoie ta ville" a été orchestrée par les conseillers dans son intégralité le 05 avril dernier. Création d'une affiche, rencontre avec les élus et agents compétents pour une organisation dans les meilleures conditions et présence nombreuse le jour J.

VISITE DE LA CUISINE CENTRALE



Nos jeunes Lévois s'interrogent régulièrement sur les repas de la cantine. Pour mieux comprendre le fonctionnement de la cuisine centrale, les conseillers municipaux jeunes ont bénéficié d'une visite en avril par le directeur, François Charlemagne.

Bilan 2024 2025 du Conseil municipal des jeunes

PARCOURS DE BILLES



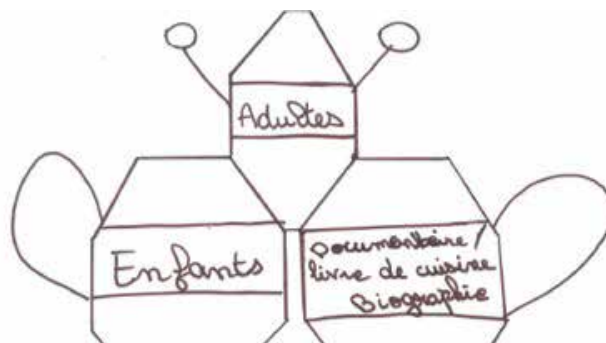
Les enfants ont proposé un parcours de billes dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain. Ils ont donc imaginé et dessiné le parcours idéal, qui a été réalisé en avril dernier par une entreprise extérieure et inauguré en juin.

RENCONTRES POUR AVANCER SUR LES PROJETS



Pour développer leurs projets, les conseillers ont rencontré à plusieurs reprises les élus et les agents de la ville. Ici en mars avec Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire, Stéphane Roman, responsable des Services Techniques, et Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint au maire.

PROJET : ARMOIRE À LIVRES



Les conseillers souhaitent mettre en place une nouvelle cabane à livres sous la forme d'une ruche, qu'ils ont dessiné et espèrent pouvoir la réaliser cette année. A suivre...



Invitation

MERCREDI 12 NOVEMBRE
14H00 - SQUARE GRIFFITH

Le Conseil municipal des jeunes vous invite à l'inauguration du banc de l'amitié réalisé par leurs soins le **mercredi 12 novembre à 14h** au square Griffith. L'inauguration sera suivie d'une collation.

RSVP avant le 10 novembre à mathilde.viard@leves.fr.

Sécurité

Radars pédagogiques et contrôles de vitesse



De nouveaux radars pédagogiques ont été installés dans la commune.

La lutte contre les incivilités routières fait partie du quotidien de la municipalité. Les deux agents de la police municipale collaborent avec leurs collègues des autres communes et avec la police nationale pour davantage d'efficacité, tandis que le dispositif de radars pédagogiques a été récemment renforcé. Rencontre avec Lionel Lecointre, adjoint au maire.



Lionel Lecointre

Adjoint en charge de la sécurité et des bâtiments municipaux

Lionel Lecointre, quel est le rôle de la municipalité en matière de lutte contre les incivilités routières ?

Les incivilités routières sont un sujet sur lequel le maire et les élus sont très régulièrement interpellés par les habitants. Et pour cause, avec un trafic important qui traverse Lèves, située au carrefour de plusieurs routes départementales, la volonté que chacun roule tranquillement et respecte l'autre est au cœur des préoccupations.

C'est pourquoi nous mettons en œuvre différentes actions, avec nos moyens limités et une réglementation très encadrée. Priorité est donnée à la lutte contre la vitesse excessive, ainsi que contre la circulation de transit des poids lourds ou contre les conduites dangereuses.

Quelles actions mettez-vous en place ?

Nous avons récemment investi dans de nouveaux radars pédagogiques, dernière génération. Ces radars, installés sur



Des contrôles de vitesse sont régulièrement organisés par la police municipale de Lèves, qui a la charge de surveiller 30 kilomètres de voirie au total. Des contrôles communs avec les polices municipales voisines et avec la police nationale et la gendarmerie sont organisés ponctuellement, comme ici avenue de la Paix début octobre.

les lieux les plus sensibles de la commune et régulièrement déplacés, permettent d'inciter les automobilistes à respecter les limites de vitesse, et enregistrent les statistiques de passage et de dépassement de vitesse dans les deux sens de circulation.

Ces statistiques sont éloquentes. Si une grande majorité des automobilistes respecte la vitesse, une petite minorité dépasse de plus de 20 km/h les vitesses autorisées, avec des variations selon le type de rue concernée. Et malheureusement, quelques-uns (moins de 2% en moyenne) ont un comportement très dangereux, qui se répercute sur toute la collectivité. Ainsi, avenue de la Paix, nous avons mesuré une vitesse de 140 km/h en septembre !

Comment faire face à ces vitesses excessives ?

Nous aimerions pouvoir disposer d'un pouvoir coercitif, mais nous regrettons que la loi limite les marges de manœuvre du maire. Je rappelle que le pouvoir de police du maire est une compétence partagée avec l'Etat, d'où la nécessité de bien travailler avec les différentes forces de l'ordre.

Aussi, nous menons régulièrement des contrôles de vitesse, effectués soit par notre police municipale soit en partenariat avec d'autres polices municipales de l'agglomération ou avec la police nationale. Je rappelle que le réseau viaire de la commune fait un total de 45 kilomètres, et il nous faut prioriser là où les difficultés sont recensées.

Panneaux de rue

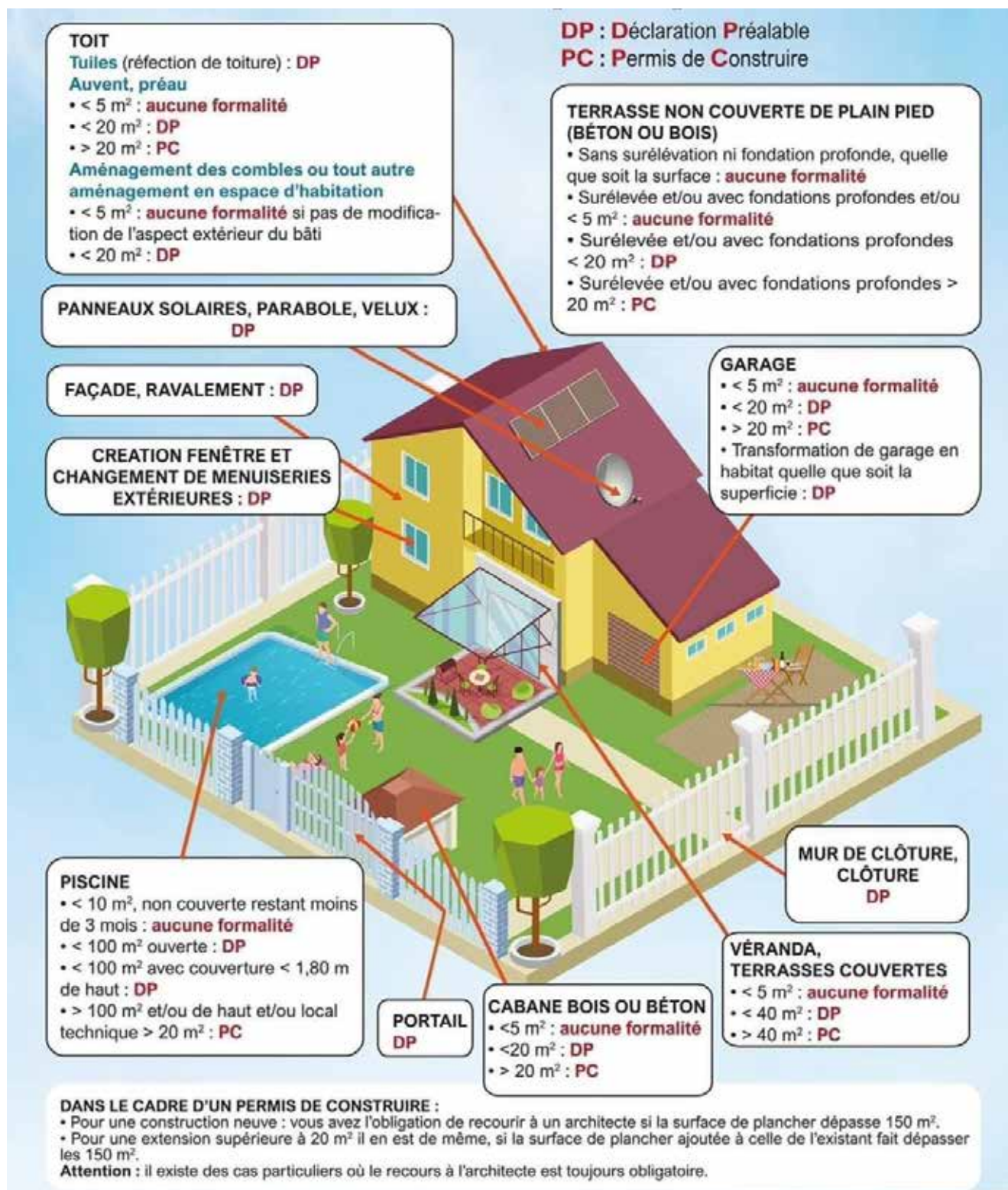
Les panneaux de rue de la commune ont plusieurs formats différents, et nombre d'entre eux sont en mauvais état ou ne sont plus lisibles. C'est pourquoi la ville a entamé une démarche de remplacement des panneaux, en adoptant une nouvelle charte graphique qui intègre le blason de la commune. Au regard du coût important d'un panneau (environ 500 euros selon le type de panneau et le support), un test de pose d'autocollants a été effectué dans plusieurs rues (exemple ici rue Antoine de Saint-Exupéry, dans le quartier des Boissières) afin de réduire sensiblement le coût. Selon le résultat de ce test qui vise ces prochains mois à vérifier la bonne durabilité de ces autocollants, un choix sera pris sur la meilleure solution à adopter.



Quelques rappels de vos droits et devoirs

Bien vivre ensemble est de la responsabilité de tous. Cela passe par le bon respect des règles, dont la violation vous expose à des sanctions. Le Pied de fée vous rappelle ici vos droits et devoirs en matière d'urbanisme et de gestion des déchets.

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?



STOP DÉPÔTS SAUVAGES !



Les dépôts sauvages coûtent chaque année plus de 50 000 euros à la commune, car ils nécessitent du temps agents et des allers retours en déchetterie à la charge du contribuable. Tout dépôt sauvage vous expose à une facturation de frais d'enlèvement à hauteur de 150 euros ainsi qu'à une contravention pouvant aller jusqu'à 1 500 euros. Pour rappel, les habitants bénéficient d'un accès gratuit aux déchetteries gérées par Chartres métropole.

DÉCHETTERIES

CHAUNAY : D821 - FONTENAY SUR EURE

CHAMPHOL : RUE FONTAINE BOUILLANT

DAMMARIE : D131 - LE BOIS DE MIVOYE

ST AUBIN DES BOIS : LE PETIT CHÊNE

ROINVILLE-SOUS-AUNEAU : OMBREVILLE

Chaunay

LUNDI 9h - 11h45 / 14h - 17h45
MARDI **Fermée**
MERCREDI 9h - 11h45 / 14h - 17h45
JEUDI 9h - 11h45 / 14h - 17h45
VENDREDI 9h - 11h45 / 14h - 17h45
SAMEDI 9h - 11h45 / 14h - 17h45
DIMANCHE 9h - 11h45 / **Fermée**

Champhol

9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
Fermée
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / **Fermée**

Dammarie

Fermée
9h - 11h45 / 14h - 17h45
Fermée / 14h - 17h45
Fermée
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / **Fermée**

Saint-Aubin-des-Bois

Fermée / 14h - 17h45
Fermée
9h - 11h45 / 14h - 17h45
Fermée
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / **Fermée**

Roinville-sous-Auneau

9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
Fermée
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / 14h - 17h45
9h - 11h45 / **Fermée**

Pour tout renseignement,
contactez le N°Vert Info Déchets

0 800 22 20 36 Service à appel
gratuit

**FERMETURE LES JOURS FERIÉS
POUR TOUTES LES DÉCHETTERIES.**



Pour vous simplifier le geste de tri, Chartres métropole a conçu "Le Petit Guide du Tri" en version de poche, idéal dans la cuisine grâce à son aimant pour le mettre sur le frigo.

Ce guide est disponible dans
votre mairie.



Les services de la ville sont à votre disposition pour toute question. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous l'après-midi.

02 37 180 180
contact@leves.fr

Les 3 fleurs confirmées



La ville de Lèves fait partie des 10 communes du département d'Eure-et-Loir qui bénéficient du label national « 3 fleurs » des villes et villages fleuris de France. Fin août dernier, le jury régional s'est rendu à Lèves pour constater les efforts menés régulièrement par la ville en termes de fleurissement, de propreté et de qualité de vie.

Face aux défis qui s'imposent aux communes (contraintes budgétaires, réchauffement climatique, gestion optimisée de l'eau, etc.), le label villes et villages fleuris a fait évoluer sa grille d'évaluation, qui comprend aujourd'hui 68 critères et auxquels la ville de Lèves tâche de répondre.



Dans une démarche d'inclusivité, la ville a fait appel à une équipe de travailleurs handicapés de l'ADAPEI 28 (Les Papillons blancs d'Eure-et-Loir) pour procéder à un nettoyage en profondeur des jardins familiaux situés derrière le cimetière. Une surface totale de 1400 m² a été préparée pour permettre le jardinage dans des conditions optimales.

+ d'infos pour bénéficier des jardins familiaux :
02 37 180 180 / contact@leves.fr

SI UNE HISTOIRE FRAPPE À TA PORTE...



EDOUARD
EFTIMAKIS

DAVID GUEZ

THIBAUD
GUILLON-MARCHI

JEU 27 NOVEMBRE
20H30 - ESPACE SOUTINE

info & résa sur leves.fr/espacesoutine



LES SANS ROI

Fondation d'Aligre : de nombreux projets au cœur de la cité



Vue d'architecte du futur Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) depuis l'avenue de la Paix.

Située au cœur de Lèves depuis près de 200 ans sur le site de l'ancienne abbaye Notre-Dame de Josaphat (cf. page 24), la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse accueille plus de 300 résidents, personnes âgées et personnes handicapées adultes, encadrées par autant d'agents qui sont à leur service tout au long de l'année. Pour faire face à l'évolution des besoins, la fondation d'Aligre a récemment pris plusieurs initiatives, qui visent sans cesse à améliorer les conditions de vie de leurs résidents. Revue de projets avec la directrice Marie-Cécile Fournier.



Marie-Cécile Fournier, directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse depuis 2017.

Marie-Cécile Fournier, pouvez-vous nous rappeler le fonctionnement de la Fondation ?

La Fondation d'Aligre et Marie Thérèse est un établissement médico-social public autonome de la fonction publique hospitalière accueillant 319 personnes âgées et/ ou présentant un handicap.

Elle a pour mission d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes tout au long de leur parcours de vie. Elle dispose d'un **EHPAD** accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans au sein de deux unités dont une sécurisée, d'un **Foyer d'Accueil Médicalisé** accueillant des personnes en situation de handicap, présentant une déficience

intellectuelle moyenne à sévère avec des troubles et handicaps associés entraînant une dépendance importante, et d'un **Foyer de Vie** accueillant des personnes présentant une déficience intellectuelle avec ou non des troubles associés, compatibles avec une vie en collectivité.

Environ 300 professionnels œuvrent chaque jour à l'accompagnement des résidents. Plusieurs équipes sont ainsi présentes sur l'établissement : soignante et médicale, socio-éducative, logistique ainsi qu'administrative.

Trois nouveaux services ont été mis en place récemment, pouvez-vous nous en parler ?

L'établissement toujours soucieux de

répondre aux besoins des personnes a mis en place de nouveaux services : L'EHPAD de l'établissement expérimente depuis le mois de juin **un accueil de nuit**. Afin de soutenir les aidants familiaux, la Fondation propose un panel de solutions avec plusieurs dispositifs permettant le maintien à domicile et le répit des aidants : Accueil de jour, plateforme d'accompagnement et de répit, hébergement temporaire et accueil de nuit pour compléter cette offre. L'objectif est de permettre aux aidants d'avoir un peu de répit.

La Plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants existe depuis février 2019 pour le secteur de la personne âgée. La Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse étend depuis plusieurs mois le fonctionnement de cette plateforme aux aidants de personnes en situation de handicap (adultes et enfants). Elle a pour missions de répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des aidants pour les conforter dans leur rôle, dans une logique de proximité.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées en journée des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Chaque jour, le PASA accueille un groupe de 14 résidents. Le PASA propose des activités collectives et individuelles ajustées au stade de la maladie et aux besoins et désirs des résidents. L'objectif étant de maintenir le lien social, de mobiliser les fonctions sensorielles, de retrouver les gestes de la vie quotidienne, de maintenir, stimuler ou réhabiliter les fonctions cognitives et de prévenir les troubles de la marche et de l'équilibre.

La construction d'un nouvel Ehpad va démarrer prochainement, pourquoi ce nouvel établissement ? et quels sont les objectifs ?

Implanté sur une parcelle de deux hectares, le nouvel EHPAD se veut à la fois moderne et chaleureux. Il offrira un **cadre de vie adapté aux besoins des résidents**, favorisant un vieillissement de qualité grâce à des équipements pensés pour leur confort : chambres individuelles de 20 m² avec salle de bains privative, jardin sécurisé, et locaux plus performants sur le plan de l'isolation thermique et phonique. Certaines chambres peuvent être communicantes pour des couples.

Les conditions de travail des professionnels seront également améliorées. Ces derniers pourront accompagner les résidents à l'aide

de matériel adapté, tels que des rails au plafond facilitant les transferts, garantissant ainsi la sécurité de tous – résidents comme soignants.

La Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse ambitionne de faire de ce nouvel établissement « l'EHPAD de demain », en s'inscrivant dans une **démarche écologique responsable** : régulation énergétique optimisée, recours au chauffage géothermique, et intégration dans une politique de développement durable.

À l'échelle du territoire, l'EHPAD répondra aux besoins croissants de l'agglomération en augmentant sa capacité d'accueil à 107 lits et places. Grâce à une **offre de services diversifiée** – accueil de jour, hébergement temporaire, accueil de nuit, hébergement permanent, pôle d'activités et de soins adaptés, unité sécurisée, ainsi qu'une plateforme d'accompagnement et de répit – l'établissement sera en mesure d'accompagner au mieux la population lèveoise et plus largement celle de l'agglomération chartraine.

Nouvel Ehpad : démarrage des travaux

Le nouvel Ehpad porté par la fondation d'Aligre et Marie-Thérèse (voir interview ci-contre) va voir le jour prochainement sur le site des friches brioles, propriété de la fondation. Les travaux démarrent durant les vacances de la Toussaint, pour une durée d'un an et demi, avec une livraison prévue au deuxième trimestre 2027.

L'accès au chantier se fera par la rue du Mousseau, et une base-vie sera installée sur l'allée d'Aligre (également propriété de la fondation). La circulation automobile et des piétons sera assurée tout au long de la phase de chantier.

Parallèlement à ce projet d'envergure, auront prochainement lieu la construction de logements inclusifs, allée Geoffroy de Lèves (site du domaine de la Vallée royale, en face des friches brioles). Ces logements, portés par C'Chartres habitat avec un accompagnement social financé par le Département d'Eure-et-Loir, ont vocation à permettre d'améliorer le parcours d'insertion de personnes handicapées, complétant ainsi l'offre présente sur Lèves.

Retour en images

PIQUE-NIQUE AUX ÉTANGS



Le traditionnel pique-nique aux étangs était organisé le 24 août à la grange aux 4 vents en présence de plusieurs associations de Lèves et de l'agglomération.

FORUM DES ASSOCIATIONS



Le forum des associations s'est tenue le 07 septembre au complexe sportif Michel Castaing avec des démonstrations. Les P'tits Lévois ont offert popcorn et barbes à papa.

INAUGURATION DU CHALET PÉTANQUE



C'est dans une ambiance conviviale et décontractée que le chalet installé au square Marcel Proust a été inauguré par les élus et les membres de la pétanque Lévoise le 28 août.

AVENUE SOUTINE ET RUE DE LA MALONERIE



Le 21 août dernier, l'avenue Soutine et la rue de la Malonerie ont été inaugurées en présence des élus, des partenaires, des entreprises et des riverains.

MARCHÉ JE CROQU'EURÉLIEN



La place de l'Eglise et la place Nailsworth se sont animées aux couleurs du marché Je Croqu'Eurélien organisé par Terres d'Eure-et-Loir le 12 septembre dernier.

RÉUNION PUBLIQUE RIVERAINS CHAVANNES



Les riverains (partie basse) de la route de Chavannes étaient conviés à une nouvelle réunion de concertation sur le projet de rénovation de cette rue.

CÉRÉMONIE DES 80 ANS DE LA FIN DE LA GUERRE



La cérémonie départementale en mémoire de la fin de la 2nde Guerre Mondiale a été orchestrée à Lèves en présence du sous-préfet Philippe Dumas, le 02 septembre.

CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ



Les Lévois venant d'avoir 18 ans ont été conviés en mairie lors d'une cérémonie de citoyenneté où leur ont été remis leur carte d'électeur et le livret du jeune citoyen.

RENTRÉE DES CLASSES



450 petits Lévois ont fait leur rentrée des classes. Le maire et Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la vie scolaire, ont souhaité la bienvenue aux CP comme chaque année.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Les 20 et 21 septembre derniers, l'association des Amis de l'Abbaye de Josaphat participait aux journées du patrimoine en proposant des visites guidées des vestiges de l'abbaye.

FÊTE DE L'ABEILLE ET DE LA NATURE



La fête de l'abeille et de la nature, organisée par l'Abeille Lévoise, a attiré de nombreux promeneurs le 14 septembre dernier pour sa 7^{ème} édition à la Grange aux 4 vents.

RÉUNION PUBLIQUE SUR LES FINANCES COMMUNALES



Comme chaque année à cette période, le maire Rémi Martial, a invité les Lévois à une réunion publique pour une présentation des comptes administratifs 2024.

NOCES DE PORCELAINES



Quand on aime, on a toujours 20 ans, dit le proverbe. C'est avec beaucoup de joie et de bonheur que des noces de porcelaine ont été célébrées à l'Hôtel de ville le 27 septembre et le 04 octobre. Félicitations à Eric et Aurore Ayé (à gauche) et à Stéphane et Cathy Alvarez.

CONCERT SYMPHO'BRUNCH



Les concerts à la brune deviennent les Sympho'brunch ! Le 1^{er} concert s'est déroulé le 11 octobre lors duquel les jeunes apprentis musiciens sont montés sur la scène de l'Auditorium.

CRÉATION DE PLACES HANDICAPÉES



Des places handicapées supplémentaires ont été créées sur le parking de l'espace Soutine, ainsi que des arceaux vélos.

LANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE



Lancement de la saison culturelle de l'espace Soutine le vendredi 10 octobre avec le spectacle de magie de Nicolas Ribs devant une salle conquise.

NOUVEAUX PANIERS DE BASKET AU CITY STADE



Afin de mettre aux normes l'installation, la Ville de Lèves a procédé au remplacement des deux paniers de basket du city stade.

LES GRANDS THÉÂTRES / JÉRÔME FOUCHER PRÉSENTENT

ÉRIC LAUGÉRIAS

FRÉDÉRIC BOURALY

VEN 5 DÉCEMBRE

20H30 - ESPACE SOUTINE

info & résa sur leves.fr/espacesoutine

LES GRANDS ENFANTS

Vie de la commune À noter dans vos agendas !

SOIRÉE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



INVITATION AUX LÉVOIS

installés à Lèves depuis novembre 2024

Nous vous donnons rendez-vous le

vendredi 21 novembre

à partir de 19h à la mairie, salle du Conseil
pour rencontrer l'équipe municipale, découvrir les projets de
la ville et partager un moment convivial.

Inscription avant le 12 novembre.

Contact : christelle.cormier@leves.fr / 02 37 180 180

RÉUNION DES VOISINS VIGILANTS



Les voisins vigilants se réuniront le **mardi 25 novembre**
à 18h30 en mairie dans la salle du Conseil.

Cette rencontre en présence de Richard Lizurey, vice-
président de Chartres métropole en charge de la sécurité et
de la prévention de la délinquance, sera l'occasion de faire un
bilan sécurité sur la commune et d'échanger.

Tous les membres des voisins vigilants sont invités à participer
à cette rencontre.

Pour rejoindre les voisins vigilants, prenez contact avec Lionel
Lecointre, adjoint au maire en charge de la sécurité : 06 18
21 59 61 / lionel.lecointre@leves.fr.

LÈVES, VILLE DE MIEL

La ville de Lèves a reçu la distinction "villes de miel" en 2025 grâce
à son miel local fabriqué par l'Abeille Lévoise et pour ses actions en
matière de préservation de la biodiversité. La ville avait déjà reçu ce
label en 2019, 2020 et 2024.

Les ruches sont visibles toute l'année au Rucher de Chavannes
(à côté du Mémorial) comprenant notamment deux ruches
pédagogiques installées dans un chalet ouvert à tous, une ruche
cheminée, et deux nouvelles ruches Kenyannes.



JOURNÉE DE NOËL - DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

ESPACE SOUTINE

9h30 :	Départ de la calèche du Père Noël depuis le parking de l'espace Soutine par Lèves-toi et marche
A partir de 11h :	Vente de sapins par le Comité des fêtes Vente de crêpes, chocolat et vin chauds par l'ALPL
11h30 :	Les cowboys Lévois font le show !
12h00 :	Chants de Noël par la chorale Cluster
12h30 :	Arrivée de la calèche
14h00 :	Dansons pour Noël avec le Twirling Dance club de Lèves
15h00 :	Projection du dessin animé Niko le petit renne - mission Père Noël (durée : 1h25) - Réservé aux enfants Lévois avec leurs parents. Inscription obligatoire via le formulaire disponible sur leves.fr
16h30 :	Résultats du concours de dessins par l'ALPL

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX SÉNIORS



Les Lévois de 70 ans et plus sont invités à venir récupérer leur colis de Noël du **lundi 8 au vendredi 12 décembre** de 10h à 12h et de 14h à 16h à la mairie dans la salle du Conseil.

Cette distribution est également l'occasion de partager un moment convivial avec les élus autour d'un café.

Les Lévois de 70 ans et plus inscrits sur les listes électorales recevront prochainement un courrier avec l'invitation à venir retirer le colis. En cas de non-réception de ce courrier, merci de vous signaler en mairie. Si pour des raisons de santé vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, contactez la mairie, nous nous chargerons de livrer votre colis.

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

LA MAGIE DE NOËL S'INSTALLE AVENUE SOUTINE

Du 1^{er} décembre au 04 janvier

La cour magique des enfants sera ouverte chez Patrick et Florence au 28 avenue Soutine de 18h à 21h.



Samedi 20 décembre

Rendez-vous à partir de 18h pour vivre la magie de Noël et rencontrer le Père Noël.



Vie des associations

LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT



Durant les deux journées du patrimoine, les 20 et 21 septembre 2025, l'association a eu la joie d'accueillir 120 visiteurs, lévois, chartrains, euréliens mais aussi orléanais et rambolitains pour découvrir les quelques vestiges et surtout la très riche histoire de l'abbaye Notre Dame de Josaphat. Fondée en 1117 par l'évêque Geoffroy de Lèves elle était située à l'emplacement même de

l'actuelle Fondation d'Aligre et Marie Thérèse qui abrite aujourd'hui environ 300 résidents handicapés ou âgés.

Notre public a été captivé et très intéressé par les commentaires aussi vivants que passionnants de la célèbre guide- conférencière chartraine Véronique Domalgski – qui nous a fait l'immense plaisir de médiatiser activement cet événement et de promouvoir notre association.

Le parcours débutait sous le cloître par une passionnante présentation du contexte historique de la fondation de l'abbaye, ainsi qu'une transposition des lieux sur le site d'aujourd'hui grâce aux plans d'époque détaillés que nous possédons. Dans une suite logique, s'enchaînaient la visite du lapidaire, du tombeau de Jean de Salisbury et de la chapelle, sans oublier l'emplacement de la capsule temporelle enfouie lors des festivités des 900 ans de l'abbaye.

Une belle occasion de mettre en avant un élément majeur du patrimoine lévois ainsi qu'un établissement médico-social très important dans le département.

Cette réussite encourage toute l'équipe de l'association à proposer des activités variées (sorties, conférences..) et à développer son nouveau site www.abbayedejosaphat.com.

ABEILLE LÉVOISE



Un public nombreux et curieux au rendez-vous de la Fête de l'Abeille et de la Nature, sur le site de la Grange aux Quatre Vents.

Notre fête de l'Abeille et de la Nature a une nouvelle fois réuni petits et grands sur le site de la Grange aux Quatre Vents. Stands, animations, découvertes autour des abeilles et douceurs locales ont enchanté la journée. Les enfants ont particulièrement apprécié le Château de Maya, la grande structure gonflable qui a fait bourdonner de rires l'espace dédié aux plus jeunes.

Un grand merci aux bénévoles, aux exposants et à tous les visiteurs qui ont contribué à la réussite de cet événement convivial et chaleureux. Rendez-vous est déjà pris : la prochaine Fête de l'Abeille et de la Nature aura lieu le **13 septembre 2026**, toujours sur le site de la Grange aux Quatre Vents.

COMITÉ DE JUMELAGE



Au départ vers Nailsworth le 5 mai 2025.

Après un 30^{ème} anniversaire du jumelage festif, animé et convivial, célébré au mois de mai, nous nous retrouverons pour notre Assemblée Générale le **vendredi 14 novembre 2025** à 18h30 à la salle Marcel Josse. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et de nous projeter sur l'année 2026. Nous prévoyons un déplacement à Nailsworth le week-end de l'Ascension, du **14 au 17 mai 2026**.

Si vous êtes intéressés vous pouvez nous retrouver à l'Assemblée Générale du **14 novembre** ou contactez nous à l'adresse du jumelage : jumelageleves@gmx.fr.

Vous pouvez aussi nous retrouver sur le Facebook de l'association avec le QR code ci-contre.



SEDB

Le 7 septembre 2025 la SEDB28, au Forum des Associations de Lèves, a tenu son stand habituel.

Nous y avons accueilli plusieurs personnes intéressées par notre association et nos actions : de nouvelles adhésions sont donc prévues et nous nous en réjouissons.

Comme chaque année, pour la prochaine AG, nous avons l'intention de récompenser des personnes méritantes, justifiant de plusieurs années de bénévolat : n'hésitez donc pas à nous contacter pour proposer votre candidature. Nous l'étudierons avec plaisir et attention et vous en remercions par avance.



COMITÉ DES FÊTES DE LÈVES



LE 7 SEPTEMBRE 2025 : FORUM

Nous étions au rendez-vous et avons assuré restauration et vente de boissons. A l'unanimité la démarche a été appréciée. Les visiteurs ont pu se restaurer tranquillement attablés sous le barnum installé.

Le 14 SEPTEMBRE, FÊTE DE L'ABEILLE :

Nous avons participé à la fête à « LA GRANGE AUX 4 VENTS ». Le beau temps n'a pas toujours été avec nous. Les gâteaux et boissons que nous proposons ont été très appréciés.

LE 7 DECEMBRE – JOURNÉE DU PÈRE NOËL

Nous serons présents et proposerons à la vente comme chaque année des sapins de NOEL que vous pourrez pré-commander : L'imprimé de pré-commande que vous trouverez ci-joint devra, si vous en faites le choix, être retourné **avant le 30 novembre**.

Toutefois des sapins seront disponibles sur place le **7 décembre** lors de la journée du PERE NOEL A L'ESPACE SOUTINE.

LE PERE NOEL ET LA MERE NOEL voyageront en calèche et distribueront des chocolats préparés par LE COMITE DES FETES DE LEVES contre des dessins que les enfants sages leur présenteront.



PRÉ-COMMANDE DE SAPINS DE NOËL - COMITÉ DES FÊTES A REMETTRE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2025

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

☐ Souhaite commander un sapin Nordman (entre 1.50m et 1,75m) au prix de **38€**.

Paiement par chèque (à l'ordre du Comité des fêtes de Lèves) - à déposer avec le bulletin d'inscription chez Mme Honoré 33, rue des Hauts de Fresnay à Lèves (06 61 76 18 51).

Le sapin sera à récupérer à l'espace Soutine le **7 décembre**.

■ FC LÈVES

Coupe de France : le FC Lèves s'arrête au 5e tour, la tête haute.

L'aventure du FC Lèves en Coupe de France s'est achevée en beauté, samedi 11 octobre, au stade de Chartres devant plus de 700 spectateurs ! Le parcours s'achève mais qui aurait imaginé voir un jour le FC Lèves affronter Orléans, une équipe professionnelle, et faire honneur au maillot, à la ville, à ses supporters, avec une défaite plus qu'honorable : 0-4 ?

Surtout quand on sait que six divisions séparaient les deux équipes. Nos Lévois auront bien résisté, n'encaissant le premier but qu'à la 45e minute, juste avant la mi-temps. « On savait que ce serait compliqué, mais les garçons ont tout donné », confiait le coach, Samy Yahmed. Qui sait ce qu'il serait advenu si le score était resté à 0-0 à la pause ? On ne le saura jamais, mais ce qu'on sait, c'est qu'ils ont rendu fière toute une ville résume Jean-Michel Buffa, le président. Ils ont rendu fiers le club, les supporters, les familles, les amis et tous les amoureux du football de l'agglomération, venus nombreux les encourager pour ce dernier tour de piste.

Les joueurs n'oublieront jamais la standing ovation du public à la fin du match ni la haie d'honneur des professionnels d'Orléans. La rencontre, diffusée sur TV Chartres, a également été suivie par de nombreux supporters un peu partout en France, témoignant de l'émotion suscitée par cette épopée.

Il n'y a que le sport pour fédérer et donner autant de bonheur. Le bonheur était aussi dans les yeux des jeunes pousses du FC Lèves, qui accompagnaient les joueurs à l'entrée du terrain ou assuraient le rôle de ramasseurs de balles. Dans quelques années, peut-être seront-ils eux-mêmes applaudis sur le terrain car l'équipe première du FCL, c'est ça aussi : un groupe soudé, mêlant jeunes formés au club et joueurs expérimentés.

Cette aventure confirme la dynamique du FC Lèves : « C'est plus qu'un club, c'est une famille », souligne le staff. Elle servira sans

■ LÈVES MUSIC BAND

Tous les orchestres ont repris le chemin des répétitions en cette rentrée ! Cette année, nous comptons trois ensembles : le Fairy Feet Bigband, mené par Chisato Cieux ; le Presto, orchestre à cordes dirigé par Mari Akagawa et le Vivace, sous la direction d'Harry Cook. Quelques dates à retenir pour cette année : le **17 janvier**, le concert du Nouvel an se tiendra à l'espace Soutine. Les différents ensembles de l'école de musique se produiront et l'association assurera la logistique et l'accueil du public. Et le **13 juin**, la guinguette sera organisée à la grange aux 4 vents.

Côté projets, le LMB réfléchit à emmener ses adhérents en Normandie pour un week-end musical aux beaux jours. Une belle année en perspective !



doute de tremplin pour le reste de la saison. Le club remercie chaleureusement les joueurs pour ces émotions, ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré sans relâche pour offrir aux joueurs les meilleures conditions et faire de ce match un souvenir inoubliable. MERCI à tous !

Quelques chiffres :

- 1 : la première fois qu'un club de district d'Eure-et-Loir atteint ce stade de la coupe de France
- 3 : le nombre d'équipes de niveau « Régional » éliminées par le FC Lèves ;
- 3 : le nombre de joueurs formés au club sur la feuille de match contre Orléans (Ryan, Erwann, Romain) ;
- 3 : le nombre de buts inscrits par Jonathan Rascar, le meilleur buteur lévois dans la compétition ;
- 20 : le nombre de joueurs ayant participé à l'épopée du FCL en Coupe de France.

Ils ont fait partie de l'épopée :

Joueurs : Yannis Amejoud ; Romain Dauvé ; Noureddine Rhbali ; Bryan Bullock ; Erwann Oury ; Kevin De Oliveira ; Pierre Fleury ; Matthias Jauneau ; Roland Pascal ; Ryan Pimont ; Ayoub Araïbi ; Lubin Ducreux ; Ayman Arhoun ; Tom Benoit ; Jonathan Rascar ; Mehdy Calvados ; Sofiane Douhabi ; Pierre Richard ; Yassine El Hafel ; Lyes Houari.
Staff : Samy Yahmed (coach) ; Jeannot Thauvin (intendance) ; Jérôme Fuzetta (préparateur sportif) ; Elvis Metais.

■ ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX

UN LÉVOIS 5^e DAN DE KARATE

C'est lors du dernier examen de grade de Karaté, au niveau régional (Blois), que Eric LE METAYER obtient le grade envié de 5e Dan dans la discipline. Après plus de quarante années de pratique, le jury a reconnu la qualité technique et physique de l'intéressé. C'est une nouvelle satisfaction pour l'Ecole d'arts martiaux de LEVES, qui voit ainsi l'un de ses instructeurs rejoindre le cercle fermé des hauts gradés du département.

Nos actualités sur notre site web : artsmartiaux.leves.free.fr



CHARLES GAUTIER



Le goûter de l'Association s'est déroulé le dimanche 12 octobre à l'Espace Soutine en présence de 101 adhérents dans une ambiance chaleureuse.

Madame Gallet a annoncé la reprise de "la gymnastique douce" les mardis de 10 h 30 à 11 h 30 dans la salle Soutine n°3 et a invité les adhérents à venir découvrir cette activité. Actuellement il y a vingt-trois participants contre 15 l'an passé.

Le vendredi 19 septembre, 60 adhérents ont participé à la sortie « Trou normand – Train resto » : à Ivry la Bataille pour la visite des caves Morin (Éleveurs de Calvados) et départ vers Pacy sur Eure pour un déjeuner insolite. Cette journée a été très agréable et riche en informations, de plus le soleil était au rendez-vous.

PÉTANQUE LÉVOISE



Le samedi 30 août la pétanque lévoise a organisé son concours interne au boulodrome de Lèves. 40 joueurs ont répondu présents, les familles étaient invitées à venir soutenir les pétanqueurs et participer au traditionnel barbecue. En présence des membres du bureau, le trophée a été remis à monsieur Stéphane Clech. Un grand bravo également à madame Françoise Dujardin première femme. Prochain rendez-vous à l'assemblée générale le **samedi 13 décembre**.

Informations :

- Une sortie est organisée le **vendredi 7 novembre 2025** à Lonlay l'Abbaye pour découvrir une biscuiterie, ensuite déjeuner au restaurant et après le repas visite commentée du musée de la céramique à Ger.

- Un déjeuner spectacle se déroulera le **vendredi 5 décembre 2025** à Dénézé sous Doué avec un déjeuner animé et musical avec un accordéoniste de talent. Après le repas un grand show Cloclo « Les années Belles Belles Belles » avec Bastien REMY et ses clodettes. N°1 des sosies de Claude François.

- Un spectacle Holiday on Ice avec le thème Horizons – vibrez au rythme de la ville au Zénith de Paris se déroulera le **vendredi 13 février 2026**.

- Pour les adhérents qui n'ont pu être présents au repas annuel, une distribution de colis de Noël leur sera faite courant décembre.

- le **dimanche 25 janvier 2026** aura lieu l'assemblée générale suivie de la dégustation de la galette des Rois à 15 h à l'Espace Soutine.

Passez de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Votre Président : Renault Roger.



C'est dans une ambiance conviviale et sous un ciel radieux, que les chalets installés au square Marcel Proust ont été inaugurés le jeudi 28 août en présence de Rémi Martial, maire de Lèves, de ses adjoints et des adhérents de la pétanque lévoise.

Un pot de l'amitié a été partagé, avant que les élus ne s'essaient à quelques boules face aux boulistes lévois.

■ FNACA

La 52^{ème} assemblée générale ordinaire annuelle s'est tenue le 6 octobre 2025 à l'Espace Soutine.

Monsieur Rémi MARTIAL, maire et conseiller départemental nous a fait l'honneur de sa présence.

En ouvrant la réunion, François DAUVILLIER, président, n'a pas manqué de demander une minute de silence à la mémoire des adhérents et amis décédés en cours d'année.

Après cette introduction, la parole est donnée à la secrétaire, Josiane GESTIN, pour exposer le rapport moral, sur la période du 20/09/24 au 30/09/25. Notre association est dit-elle, dotée des mêmes objectifs qu'à sa création. A savoir défendre les intérêts matériels et moraux des anciens combattants en Afrique du Nord, les veuves des camarades disparus et œuvrer pour la Paix ! Il est signalé une baisse d'effectif malgré les sympathisants. Un rappel succinct sur les prestations afférentes et destinées aux combattants est évoqué. Ces précisions figurent à la revue de l'Ancien Combattant.

Remerciements aux élus pour leur présence aux diverses manifestations annuelles, les porte-drapeaux et les membres du conseil d'administration de la FNACA toujours dévoués dans les célébrations.

Le rapport moral terminé, la parole est donnée à Jean-Jacques GUDIN, trésorier. Après une lecture détaillée des recettes et dépenses, le bilan financier s'avère positif. Les activités festives se réduisent en raison de l'âge des participants ;

Le budget a été adopté à l'unanimité, tout comme le rapport moral.

Pour clore cette assemblée, Monsieur le Maire nous soutient dans notre dynamisme. Il souligne à cet effet qu'il ne faut pas oublier le passé qui construit la France. Il apprécie la présence des nombreux adhérents. Un cocktail préparé par le restaurant « La Forge » a été très apprécié et a terminé agréablement cette réunion.

■ TRÉTEAUX D'ALIGRE



PIERRE ET LE LOUP et LE CARNAVAL DES ANIMAUX

4, 5 ET 6 JANVIER À SOUTINE

Le choix de programmation des Tréteaux d'Aligre pour janvier 2026 s'est porté sur deux œuvres bien connues du grand public, et du jeune public :

Pierre et le Loup de Serge Prokofieff, et Le Carnaval des Animaux de Camille Saint-Saëns. Deux œuvres où la musique joue un rôle essentiel, mais aussi le texte.

Cette fois-ci, c'est un ensemble instrumental important qui est sur la scène : en principe, la partition de Pierre et le Loup est écrite pour un orchestre symphonique, et, même si le choix musical des Tréteaux est de proposer une version plus légère, il n'y aura pas moins d'une vingtaine de musiciens sur le plateau. Philippe Frémont, dont on connaît les talents de conteur, sera le récitant de cette production.

C'est en 1936 que la directrice du théâtre pour enfants de Moscou

demande à Prokofieff d'écrire une œuvre qui les aiderait à identifier les instruments de l'orchestre. Le compositeur est enthousiasmé par cette idée : d'emblée, il lui semble évident de confier à divers instruments le soin de représenter les personnages d'un conte, qui sera illustré par la musique.

Ainsi vont naître Pierre et son ami l'oiseau, le grand-père bougon et grincheux, le grand loup gris féroce et sauvage, sans oublier le chat, symbolisé par la clarinette, et le pauvre canard, auquel le hautbois est pour toujours associé.

Depuis sa création, le succès de ce conte ne s'est jamais démenti.

Autre chef-d'œuvre, et autre ambiance avec Le Carnaval des Animaux, écrit en 1886 par Saint-Saëns pour une soirée de carnaval chez un ami. L'idée est celle d'une promenade humoristique dans une ménagerie. Là encore, les instruments et les thèmes musicaux caractérisent les animaux, et le drôle de texte qui présente chacun des quatorze numéros est dit et joué par Les Didascalies, quatre fillettes espiègles qui n'ont pas la langue dans leur poche.

Spectacle tout public. Durée : 1h30

Espace Soutine

Dimanche 4 à 17h00, lundi 5 et mardi 6 janvier à 20h00.

Prix des places : 18, 15 et 12 euros.

Réservation à partir du 17 novembre au 06 33 67 39 49. OU lestreteauxdaligre@gmail.com. OU flash du QR code apposé sur l'affiche et les documents de communication.

(Photos : Philippe FRÉMONT. Les DIDASCALIES. Crédit photo : Catherine Coquet.)

■ TWIRLING DANCE CLUB DE LÈVES



Le Twirling Dance Club de Lèves solidaire lors de son championnat interclubs.

En juin dernier, le Twirling Dance Club de Lèves a organisé, comme chaque année depuis deux ans, son championnat interclubs. Pour cette belle journée placée sous le signe du sport et de la

convivialité, le club avait invité les Mistinguettes d'Amilly ainsi que les Majo-Twirl de Lucé.

Ce championnat, fondé sur la bonne humeur et le partage, a une nouvelle fois été une réussite.

Sous la présidence de Madame Alicia Delachaume, le club a tenu à donner une dimension solidaire à l'événement en reversant la moitié de sa recette, soit 250 euros, à Monsieur et Madame Faurieux, au profit de l'association Vaincre la mucoviscidose.

Le Twirling Dance Club de Lèves vous donne d'ores et déjà rendez-vous le **29 juin 2026** pour une nouvelle édition de ce championnat interclubs, toujours en faveur de la lutte contre la mucoviscidose, avec l'espoir de pouvoir reverser encore davantage.

Un grand merci à notre partenaire, le Crédit Mutuel de Lèves, pour sa présence et son soutien lors de cette journée pleine d'énergie et de solidarité.

■ JUDO LÉVOIS



Jérémy Jammet continue en tant que professeur. Titouan et Louka l'accompagnent sur les cours des plus petits.

Deux cours d'essais sont proposés pour ceux ou celles qui souhaitent nous rejoindre, enfants comme adultes.

Déjà une belle réussite et un événement à souligner, qui récompensent à leur façon des années d'investissement :

- la remise d'une ceinture noire honorifique à l'attention de Michel Liberge, pour marquer son nouveau statut de Président d'Honneur.
- l'obtention du grade de ceinture noire 1^{er} Dan pour Guillaume Klimecky (vice-président)

Des événements internes sont déjà planifiés sur le début de saison ("Amène ton pote", "Amène tes parents", rencontre interclubs pour les grands et adultes).

Retrouvez tous les événements du Comité 28, dont les stages et compétitions à l'adresse suivante <https://judo28.ffjudo.com/calendrier-sportif-saison-20212022>

Pour tout renseignement, merci de nous contacter à judoclub.leves@gmail.com

Vous pouvez nous suivre sur <https://www.facebook.com/JudoClubDeBeauceLeves/>

■ LÈVES-TOI ET MARCHÉ

De nouveau, nous sommes attristés par la récente disparition de Claude Izet (Ptit Claude) ; membre très actif dans les premières années de l'association.

Disponible, gentil, volontaire et surtout robuste, Ptit Claude nous a accompagné dans de nombreux projets : concours de pétanque, course de baignoires, élection Mister Lèves, soirée à thèmes, etc. Tous les membres de l'association s'associent à la douleur de la famille ; Ptit Claude restera dans nos pensées à jamais

Vous retrouverez les activités courantes de nos sections : CAFE TRICOT et JE PATCH ET JE COUDS et notre événement habituel en 2026 : le CHAVANNE'S BROC (**14/05/2026**).

A VOS AGENDAS

Promenade du Père Noël dans différents quartiers de la Commune le **dimanche 7 décembre**. Venez nombreux prendre une photo en famille avec le Père Noël et n'oubliez pas de faire un beau dessin que vous lui donnerez lors de son passage.

Voici les activités de nos sections :

« **Les tricopines** » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

En novembre 2025 : lundis 10 et 24 à 14h / samedis 8 et 22 à 10h

En décembre 2025 : lundis 8 et 22 à 14h / samedis 6 et 20 à 10h

« **Je patch et je couds** ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la salle N°2 de l'espace SOUTINE.

En novembre 2025, les mardis 4 et 18 de 14h à 21h

En décembre 2025, les mardis 2 et 16 de 14h à 21h

Retrouvez toutes ces informations sur www.leves-toi-et-marche.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

TENNIS CLUB DE LÈVES



Petit retour en arrière sur la fin de saison 2024-2025 du TC Lèves. Notre année tennistique s'est achevée avec le traditionnel barbecue qui a accueilli de nombreux adhérents et leur famille sous un beau soleil mais à l'ombre des arbres du complexe. A la suite de ce dernier rendez-vous familial a eu lieu notre premier open avec plus de 100 inscrits et qui a vu la victoire finale de notre coach Fanny chez les femmes et d'un chilien venu faire une tournée d'été. Un grand merci à tous les bénévoles sans qui tout cela n'aurait pas été possible

Nous voici maintenant à la rentrée 2025-2026 et nos cours se sont bien remplis, la fidélisation reprend grâce au travail de nos 3 coaches : Fanny, Chloé et Martin toujours au rendez-vous. Les événements fédérateurs ont eux aussi repris à l'image de cette première journée des jeux lévois destinée à nos jeunes adhérents. Et qui dit rentrée dit reprise des championnats par équipe. Nos joueurs ont tout donné et nous étions tous derrière eux.

Et comme le TC Lèves aime innover, nous organisons le **dimanche 2 novembre** notre premier loto. En espérant vous y voir nombreux.

LA VIGNE DE LÈVES



Chers amis,
Et voilà, nous avons eu une magnifique matinée de vendanges le 25 septembre, à 25 participants heureux de partager ou découvrir ce moment passionnant. Vous pouvez en voir de magnifiques photos sur notre site à l'adresse : <https://www.lavignedeleves.com/galleries/65335-vendanges-2025>.

Malgré une réduction drastique du nombre de grappes cet été pour préserver la croissance de notre jeune vigne, nous avons récolté 420 kg de beaux raisins qui, une fois pressés, nous ont rendu 270 litres de moût bien sucré, dont 20 litres ont été préservés pour produire 100 pots de gelée de raisin (bientôt en vente).

250 litres ont été immédiatement apportés au chai, qui ont reposé 24 heures, après quoi nous avons procédé au débouillage, c'est-à-dire un siphonnage permettant de garder un jus plus clair et laissant de côté la plus grosse partie des déchets végétaux. 220 litres environ ont rejoint notre cuve pour la fermentation, qui a débuté le 30 septembre et s'est terminée le 9 octobre, une fois le sucre transformé en alcool.

L'élevage proprement dit a maintenant commencé, la suite au prochain numéro !

Enfin une date à retenir : notre Assemblée générale annuelle le **mardi 9 décembre** à 19h salle du Conseil.

A bientôt ! François MEBS

LÈVES, PÊCHE ET NATURE



Le dimanche 27 septembre nous avons organisé une journée float-tube sur le grand étang. Le float-tube est une sorte d'embarcation qui sert aux pêcheurs d'aller chercher les carnassiers dans des zones inaccessibles depuis le bord ou également pour animé les leurres à la verticale. Le midi nous avons profité de prendre des forces tous ensemble.

LÈV'ART



Photo des artistes pour l'exposition liberté artistique les 29 et 30 novembre prochains ainsi que les représentations des fables de La Fontaine.

DSA Productions
présente

Un spectacle théâtral et musical unique

Chartres

20 siècles DÉJÀ!

De Rollon chef viking au général Marceau, de l'évêque Fulbert à Jean Moulin, de Diane chasseresse à Henri IV et Gabrielle d'Estrées, d'Autura aux guerres et catastrophes, des grandes foires à l'arrivée du train,

Vivez en chansons et avec humour l'incroyable saga d'une ville mondialement célèbre aux destins uniques !

Création graphique: Frédéric Dury



Scénario et dialogues: Patrick Gabriel&co - Musiques: Antoine Delaunay - Mise en scène: Elouan Moroz

infos: douxsaudelange.prod@gmail.com



Réservation
préalable requise
Paiement sécurisé
Flashez ce QR code

Mercredi 3 décembre 2025 à 20h30



Espace Soutine à Lèves

État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 15 octobre 2025)

NAISSANCE

17 juillet 2025
Emilia GALLAS

04 septembre 2025
Lily-Rose LAUBER

07 septembre 2025
Elyna LEFEBURE

MARIAGES

13 septembre 2025
Basck SER et Ayhan ERGÜN

13 septembre 2025
Ophélie ALVAREZ et Alexandre BAILLY

20 septembre 2025
Pauline RANOUILLE et Thomas ETIENNE

04 octobre 2025
Clara NAUDIN et Nathan SENOUF

DÉCÈS

26 août 2025
Jean-Marc MORTREUX

06 septembre 2025
Pierre SAUGER

10 septembre 2025
Michel CHAPALAIN

30 septembre 2025
Claude IZEL

Urbanisme (jusqu'au 16 octobre 2025)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 028 209 25 00085 4 rue du Petit Orme
DP 028 209 25 00094 17 route de Chavannes
DP 028 209 25 00096 23 T rue Jules Vallain
DP 028 209 25 00101 17 rue d'Ouarville
DP 028 209 25 00102 8 clos des Grands Prés

DP 028 209 25 00103 13 rue Jean Moulin

DP 028 209 25 00104 2 à 12 et 21 à 25 allée des Charmes

DP 028 209 25 00105 9 allée Geoffroy de Lèves

Changement de clôture
Remplacement du portail
Clôture en parpaing
Réfection de toiture
Panneaux photovoltaïques sur toiture
Création d'une fenêtre de toit
Réhabilitation thermique de 11 logements collectifs et 5 pavillons
Pose d'une clôture et d'un portail

DP 028 209 25 00106

Permis de construire

PC 028 209 00009

PC 028 209 00010

PC 028 209 00011

PC 028 209 00012

6 allée des Buissons

12 rue de Josaphat

6 Allée Geoffroy de Lèves

4 Allée Geoffroy de Lèves

78 route de Chavannes

Pose d'une clôture sur un muret existant

Réhabilitation et extension du complexe sportif
Construction maison individuelle- Vallée Royale lot 13
Construction maison individuelle- Vallée Royale lot 14
Rénovation d'une maison et démolition partielle d'une grange

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 028 209 25 00070 15 avenue Victor Schoelcher

DP 028 209 25 00073 19 avenue Soutine

DP 028 209 25 00076 rue Alphonse Jacquet

DP 028 209 25 00077 3 route de Chavannes

DP 028 209 25 00079 13 allée du Clos Renault

DP 028 209 25 00080 32 rue du Bout du Val
DP 028 209 25 00081 134 route de Chavannes

DP 028 209 25 00082 13 rue Vau Monnaie

DP 028 209 25 00083 93 avenue de la Paix
DP 028 209 25 00072M01 8 résidence des Marcoins

DP 028 209 25 00084 32 avenue Soutine
DP 028 209 25 00086 16 rue Jean Moulin

DP 028 209 25 00087 14 rue Hoche Allart

DP 028 209 25 00088 57 route de Chavannes

DP 028 209 25 00089 29 avenue Marcel Proust

DP 028 209 25 00090 33 rue Pablo Neruda

DP 028 209 25 00091 13 rue Vau Monnaie

carpot + modification clôture + pavage
Refus- Démolition d'un chalet en bois remplacé par un garage métallique
Prolongement et réhabilitation d'un mur existant
Isolation par l'extérieur et remplacement volets
Construction d'un abri de jardin
Changement du portail
Rénovation muret extérieur
Remplacement de la clôture en fond de jardin
Ravalement façades
Modification DP 25 072 - installation panneaux photovoltaïques
Modification clôture
Ravalement peinture extérieure
Remplacement des volets et encadrements
Remplacement de clôture
Panneaux photovoltaïques sur toiture
Remplacement porte d'entrée
Construction d'une piscine enterrée 4x8 m

DP 028 209 25 00092

DP 028 209 25 00095

DP 028 209 25 00097

DP 028 209 25 00098

DP 028 209 25 00099

DP 028 209 25 00100

Permis de construire

PC 028 209 25 00005

PC 028 209 25 00006

PC 028 209 25 00007

PC 028 209 24 0023 M01

PC 028 209 2530019 M01

2 rue Jean Jaurès

7 rue de la Voie Romaine

111 avenue de la Paix

2 avenue Soutine

121 route de Chavannes

25 avenue Soutine

107 avenue de la Paix

78 route de Chavannes

10 rue des Dames
Blanches

37 B route de Chavannes

3 B rue des Trois Maisons

Panneaux photovoltaïques sur toiture
Remplacement porte de garage
Création de deux fenêtres de toit
Changement du barreaudage de la clôture
Création de deux fenêtres de toit + changement porte pignon
Clôture en parpaing

Démolition partielle maison et changement ouvertures
Rénovation d'une maison et démolition partielle d'une grange
Création d'un garage en ossature bois
Modification de l'implantation du garage
Modification des ouvertures en façade, de la teinte du ravalement, ajout bardage

Conseil Municipal

Séance du 15 septembre 2025

1. Exercice 2025 - Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public lorsqu'elles s'avèrent irrécouvrables. Ces dernières doivent être admises en non-valeur dès lors que l'ensemble des procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances.

Elles sont alors déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée au compte 6541 « créances admises en non-valeur » sur délibération du Conseil municipal. Le montant total est de 686,98 euros.

Le comptable public a produit un état de créances irrécouvrables d'un montant total de 686,98 euros.

L'inscription de la dépense s'effectuera au compte 6541.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 65, compte 6541,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE un montant de créances irrécouvrables pour un montant de 686,98 euros, selon L'état produit par le comptable public,

DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2025, chapitre 65- compte 6541.

2. Exercice 2025 - Budget Ville de Lèves - Décision modificative 1 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En outre, en conformité avec la nomenclature M57, une inscription d'un montant de 1 071 euros au compte 6817 « provision pour dépréciations des actifs circulants » est réalisée.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour et 4 abstentions (MMES Guillet et Izet et MM. Gillot et Peronno),

ACCEPTE l'inscription budgétaire d'un montant de 1 071 euros au compte 6817 « provision pour dépréciations des actifs circulants »,

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés

en annexe.

3. Exercice 2025 - Adoption du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune de Lèves par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

En effet, le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code des collectivités territoriales fixe les montants.

Il convient donc par délibération de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035€/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus) soit $RODP = L \times 0,035\text{€} + 100$.

PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine :

- L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situées sous voies communales,

- Que ce montant soit revalorisé chaque année, sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,

CONSIDERANT le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de GRDF,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les conditions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à percevoir les montants fixés sur la base du décret 2007-606 du 25 avril 2007.

4. Exercice 2025 - Mise en place et fixation du montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux « Gaz »

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, modifié par le décret 2023-797 du 18 août 2023 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Il convient donc par délibération de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,70 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

- Montant de la redevance $PR' = 0,70 \text{ €} \times L$
- PR' , exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
- L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

VU la demande de GRDF,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les conditions concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers des réseaux publics de transport et de distribution de gaz,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à percevoir les montants fixés sur la base du décret n° 2023-797 du 18 août 2023.

5. Exercice 2025 - Personnel communal - Désignation d'un coordonnateur d'enquête communal pour le recensement 2026

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

CONSIDERANT qu'il s'avère indispensable de désigner un coordonnateur d'enquête communal afin de réaliser les opérations de collecte d'informations sur la commune de Lèves pour l'année 2026,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à désigner un coordonnateur d'enquête communal parmi les agents communaux afin de préparer et réaliser les opérations de recensement se déroulant du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

6.Exercice 2025 - Projet d'ouverture d'une micro-crèche

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi donne le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant aux communes et ce depuis le 1er janvier 2025.

Dans le cadre de cette compétence, le Conseil municipal est amené, par délibération, à délivrer un avis obligatoire d'opportunité sur l'installation, l'extension ou la transformation de tout établissement d'accueil du jeune enfant. Cet avis est un préalable à la demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement délivré par le département (PMI).

Ainsi dans le cadre du projet de création d'une micro-crèche d'une capacité de 12+2 places sur la commune de Lèves, les porteurs du projet, la société « Nos petits mignons » ont élaboré une note d'opportunité.

En effet, au regard de l'emplacement de la micro-crèche située à proximité des routes départementales D 121-9 et D 105 et de la route nationale 1154, l'accès à ce service sera facilité pour les

utilisateurs des communes voisines. Par ailleurs, il a été pris en compte les projets immobiliers en cours sur ces différentes communes, y compris celle de Lèves. Ainsi, les porteurs du projet considèrent qu'un besoin est réel au regard des différents modes de garde existants sur le territoire visé.

Il est à noter qu'un avis favorable a été donné à la demande d'autorisation préalable pour l'aménagement d'une crèche par la sous-commission d'accessibilité des personnes handicapées.

CONSIDERANT que ce projet permet de renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant correspond aux attentes de la commune,

VU le projet présenté par la société « Nos petits mignons »,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création et d'installation d'une micro-crèche,

DIT que cet avis sera transmis Conseil départemental d'Eure et Loir.

7. Exercice 2025 - Acquisition de parcelles n° AV 219-220-227 - Annexe

La commune de Lèves souhaite acquérir des parcelles sises « Le bois des champs de mars » en bordure du Couasnon. Ces parcelles, en zone N, cadastrées AV 219, 220 et 227, sont d'une superficie respective de 598 m², 3309 m² et 1238 m² et sont proposées à un prix de vente de 1,40 euros le m².

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 240-1 à 240-3 du code de l'urbanisme,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition financière en date du 26 juin 2025 des propriétaires,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles AV 219, 220 et 227 pour une valeur 1,40 euros le m²,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles sus nommées.

8. Exercice 2025 - Acquisition d'une parcelle n° AS 85 - Annexe

La commune de Lèves souhaite acquérir une parcelle sise en bordure du Couasnon. Cette parcelle, en zone N, cadastrée AS 85 est d'une superficie de 251 m² et est proposée à un prix de vente de 0,80 euro le m².

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 240-1 à 240-3 du code de l'urbanisme,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition financière en date du 17 juin 2025 du propriétaire,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle AS 85 pour une valeur 0,80 euro le m2,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle sus nommée.

9. Exercice 2025 - Acquisition de parcelles n° AS 80-82 et AV 249 - Annexes

La commune de Lèves souhaite acquérir des parcelles sises « Le bois des champs de mars » et « La Henrière » en bordure du Couasnon. Ces parcelles, en zone N, cadastrées AS 80-82 et AV 249 sont d'une superficie respective de 119 m2, 712 m2 et 437 m2 et sont proposées à un prix de vente de 0,80 euro le m2.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 240-1 à 240-3 du code de l'urbanisme,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition financière en date du 26 mai 2025 du propriétaire,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AS 80-82 et AV 249 pour une valeur de 0,80 euro le m2,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles sus nommées.

10. Exercice 2025 - Approbation du rapport d'activité de la S.P.L. C'Chartres Spectacles – Exercice 2024 - Annexe

Par délibération n° 21-23 en date du 6 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé la prise de participation de la Commune de Lèves au capital de la S.P.L. C'Chartres Spectacles. Pour rappel, la Société Publique Locale (S.P.L.) C'Chartres Spectacles a pour objet de promouvoir et développer l'offre en matière de spectacles.

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, madame Brigitte Moreau, ayant été désignée pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la S.P.L., doit présenter le rapport du mandataire.

Celui-ci a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL C'Chartres Spectacles agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération 21/23 en date du 6 avril 2023 actant l'adhésion de la commune de Lèves à la S.P.L. C'Chartres Spectacles,

VU la commission générale du 8 septembre 2025,

CONSIDERANT le rapport du mandataire pour la commune de Lèves pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

APPROUVE le rapport du mandataire pour la commune de Lèves pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2024.

11. Exercice 2025 - Renouvellement du contrat « In House » avec la Société Publique Locale C'Chartres Spectacles - programmation de l'offre de spectacles à l'Espace Soutine et gestion des spectacles saison 2025-2026 - Annexe

Pour rappel, la Société Publique Locale (S.P.L.) C'Chartres Spectacles a pour objet de promouvoir et développer l'offre en matière de spectacles. La Commune de Lèves a le souhait de promouvoir et de développer l'offre de spectacles à l'Espace Soutine et a, dans ce cadre participer au capital social de la S.P.L. Chartres C'Chartres Spectacles par l'acquisition d'une action d'un montant de 100 euros.

Le mode de gestion retenu, conforme au Code des Marchés Publics, est réalisé dans le cadre d'une relation quasi régie dit « In House ».

Pour la saison culturelle 2025 – 2026, il convient de renouveler le contrat fixant les conditions d'exécution de la mission de C'Chartres Spectacles et les obligations de la ville de Lèves.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics et notamment l'article L 2511,

VU les dispositions du Code général des impôts,

VU les statuts de la SPL C'Chartres Spectacles,

CONSIDERANT que la Société Publique Locale (S.P.L.) C'Chartres Spectacles a pour objet de promouvoir et développer l'offre en matière de spectacles,

CONSIDERANT que la Commune de Lèves projette de poursuivre la promotion et le développement de l'offre de spectacles à l'Espace Soutine,

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser ce partenariat pour une nouvelle saison,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

APPROUVE le principe du mode de gestion « In House », conforme au Code des marchés Publics,

AUTORISE monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires avec la SPL C'Chartres Spectacles pour mener les opérations ou actes afin d'aboutir à une programmation de la salle à l'Espace Soutine et à la gestion des spectacles pour la saison culturelle 2025 – 2026,

AUTORISE monsieur le maire à signer les actes à intervenir afférant à la présente délibération.

12. Exercice 2025 - Modification du règlement Intérieur des services périscolaires, extrascolaires et de fourniture de repas - Annexe

Le précédent règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires municipaux avait été adopté par délibération du conseil municipal du 15 avril 2024.

Il est proposé une modification du règlement intérieur des services périscolaires, extrascolaires et fourniture de repas. Les modifications

portent :

- Sur l'assouplissement des horaires de sortie pour les enfants accueillis aux ALSH ;
- La fin du conventionnement favorisant l'accueil des enfants champholois.

VU le projet de modification du règlement intérieur des services fournis par la ville au profit des familles (périscolaires, extrascolaires et fourniture de repas),

VU la commission générale du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement intérieur des services municipaux périscolaires, extrascolaires et fourniture de repas, lequel sera annexé à la présente délibération.

13. Exercice 2025 - Personnel communal – Création de poste

Une modification du tableau des effectifs est à apporter par la création d'un poste faisant suite à la réussite d'un concours de la fonction publique au sein du service Petite Enfance.

Cette création de poste sera compensée par une suppression d'un poste du même cadre d'emplois (auxiliaire de puériculture de classe supérieure), suppression qui sera validée au prochain comité social territorial.

Filière médico-sociale	Grade	ETP
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h

Il convient de procéder à la création suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Adopté

DECIDE l'ouverture de poste définie ci-dessus

14. Exercice 2025 - Externalisation des opérations de recensement de la population 2026 - Annexe

Le décret n°2024-1124 du 4 décembre 2024, relatif aux agents recenseurs, entérine pour les communes la possibilité de recourir à un prestataire externe pour la réalisation des opérations de recensement de la population. Le recensement de la population relève de la responsabilité de l'État. Si l'Insee l'organise et le contrôle, les communes doivent assurer la préparation et la réalisation de l'enquête sur le territoire communal. L'enquête de recensement de la population permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

De plus, à partir des chiffres du recensement, l'Insee publie chaque année la population officielle de chaque commune (population légale). Cette donnée est utilisée dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État.

Le coût de la prestation sera calculé en fonction du nombre de recensements réalisé.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 15-20 en date du 20 mai 2020 portant sur l'élection de monsieur le maire,

VU la délibération n° 19-20 en date du 20 mai 2020 relative aux délégations du conseil municipal à monsieur le maire,

VU la proposition de La Poste,

VU le décret n°2024-114 du 4 décembre 2024 autorisant les communes à recourir à un prestataire externe pour réaliser le recensement de la population,

CONSIDERANT le souhait de la collectivité d'externaliser les opérations de recensement de la population qui auront lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026,

VU la commission générale en date du 8 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recourir aux prestations de La Poste pour effectuer les opérations de recensement de la population du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 et de signer le contrat de prestation avec La Poste ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires au financement de cette prestation seront prévus au budget communal 2026.

Retrouvez l'ensemble des Conseils municipaux sur leves.fr





Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

L'approche des élections municipales conduit la majorité municipale à décider la suspension de la parution de la tribune de la majorité jusqu'aux élections de mars 2026.

Merci de votre compréhension.

OPPOSITION

Le 14 octobre 2025

Urbanisme : végétaliser les sols pour préserver notre santé et notre cadre de vie

A Lèves, l'été 2025 s'est caractérisé par de fortes chaleurs et une journée d'inondations inattendues par leur ampleur.

Début juillet, nous avons relevé les températures à 17 heures sur la place de l'église. Le thermomètre affichait 49,3 degrés. Au même moment, la température était seulement de 33 degrés sur la pelouse de l'Espace Soutine. La preuve est faite que l'abattage des tilleuls et la bétonisation de la place amplifient la chaleur.

Cette chaleur étouffante sur une place sans ombre où l'air rafraîchi par les arbres ne circule plus a été préjudiciable à la fête de la Madeleine. Les Lévois sont restés à la maison et peu d'enfants sont venus s'amuser dans des attractions foraines.

Fin août, un déluge s'est abattu sur la commune. En quelques heures seulement, l'eau a envahi certains quartiers. La rue Hoche ALLART s'est transformée en torrent. Les rez-de-chaussée des immeubles du haut de l'avenue de la paix au 171 ont été inondés.

Le plan d'urbanisme révisé par la municipalité actuelle en 2018 permet depuis 10 ans de réduire les surfaces végétalisées pour chaque projet de construction.

Ainsi, 23 maisons ont émergé sur un jardin de 5 000 m² au Mousseau. L'absence d'arbres, les voies de circulation et de stationnement en bitume noir vont transformer ce clos en îlot de chaleur.

Il est aussi regrettable que la réfection des cours d'école, des routes et des trottoirs de la commune se base systématiquement sur un revêtement classique noir. Ce matériau foncé emmagasine la chaleur au cours de la journée et la restitue la nuit.

Un matériau de couleur claire permettrait de rafraîchir le sol et apporterait plus de confort aux piétons et écoliers.

Pour nous contacter:

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité



NOVEMBRE

SAMEDI 08 NOVEMBRE

Salon des aidants

Pour informer, soutenir et valoriser les proches aidants

13h30 à 18h - espace Soutine

MARDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre en mémoire de l'Armistice de 1918

10h : office religieux en l'église de Lèves

11h : rassemblement place de l'Eglise pour rejoindre le Monument aux morts en cortège

12h : apéritif sous le préau de l'école Jules Vallain

Ouvert à tous

MARDI 11 NOVEMBRE

Speed Trail de Lèves

organisé par l'ACLAM

Départ à 9h du stade Jacques Couvret à Chartres

LUNDI 17 NOVEMBRE

Conseil municipal

20h30, mairie - salle du Conseil

Ouvert à tous

VENDREDI 21 NOVEMBRE

Soirée des nouveaux arrivants

19h - mairie, salle du Conseil

Inscription obligatoire avant le 12 novembre

+ d'infos page 22

MARDI 25 NOVEMBRE

Réunion des voisins vigilants

18h30, mairie - salle du Conseil

+ d'infos page 22

JEUDI 27 NOVEMBRE

Si une histoire frappe à ta porte

Théâtre - tout public à partir de 12 ans

20h30 - espace Soutine

Tarif plein : 18€ Tarif réduit : 13€

À quoi bon écrire quand tout a été dit cent fois et beaucoup mieux que par moi ? Un jeune auteur en manque d'inspiration se pose la question et commence une enquête à travers le temps. Sur sa route, il croquera entre autres Boris Vian, George Sand, Shakespeare. Il pose une question simple : « Comment faites-vous pour écrire une nouvelle histoire ? » 40 000 ans traversés. Dix auteurs. Dix époques. Une machine à écrire. Une guitare. Un voyage dans le temps musical. Le spectacle est riche et dense de toutes les informations recueillies, mais il reste une comédie légère, clownesque où nous apprenons que chaque auteur est moins impressionnant que ce que nous croyions.

Billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine

SAMEDI 29 & DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Exposition liberté artistique organisée par Lè'Art

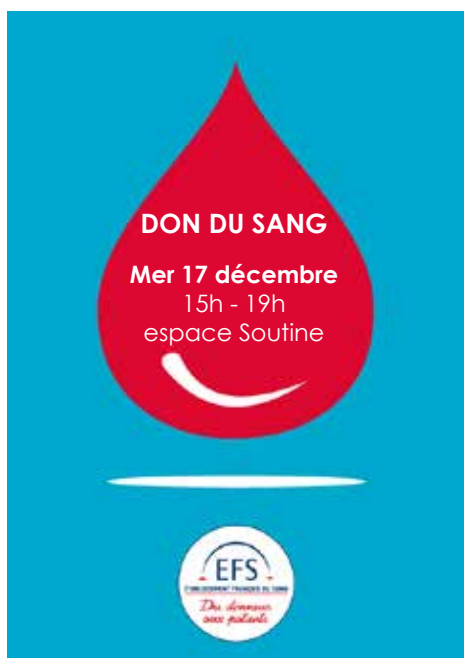
29/11 de 14h à 20h / 16h : représentation théâtrale

30/11 de 14h à 18h / 15h : représentation théâtrale

Entrée gratuite - sortie au chapeau

+ d'infos auprès d'Arlette Loire : 06 03 70 26 41





DÉCEMBRE

MERCREDI 03 DÉCEMBRE

Chartres, 20 siècles déjà !

Théâtre et musique - Le spectacle événement sur l'histoire de Chartres et ses environs

20h30 - espace Soutine

Infos : douxsautdelange.prod@gmail.com

Résa : helloasso

VENDREDI 05 DÉCEMBRE

Les Grands enfants

Théâtre comédie

20h30 - espace Soutine / Tarif plein : 31€ Tarif réduit : 21€

Billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine

Une comédie sur les parents, les enfants, les amis !

Sami et Thomas sont les meilleurs amis du monde depuis toujours, à tel point que leurs enfants respectifs, se sont mariés ensemble.

Un vrai bonheur qu'une grande nouvelle vient bousculer... Sami et Thomas sont prêts à tout pour leurs enfants, mais encore plus pour sauver leur amitié. Mais vraiment prêts à tout...

DIMANCHE 07 DÉCEMBRE

Journée de Noël

Animations toute la journée. A partir de 9h30 avec la calèche du Père Noël et à partir de 11h à l'espace Soutine (vente de sapins, boissons chaudes, chorale de Noël, projection d'un dessin animé...)

+ d'infos page 23

DU 08 AU 12 DÉCEMBRE

Distribution des colis de Noël aux seniors

Rendez-vous en mairie, dans la salle du Conseil, pour récupérer votre colis.

+ d'infos page 23

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE

Bike and Run de la ville de Lèves

Organisé par Triathlon academy 28- Au départ de la Grange aux 4 vents avec restauration, atelier réparation de vélos, animations par des associations, etc.

LUNDI 15 DÉCEMBRE

Conseil municipal

20h30, mairie - salle du Conseil

Ouvert à tous

MERCREDI 17 DÉCEMBRE

Don du sang

15h à 19h - espace Soutine

Pour prendre RDV : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

VENDREDI 19 DÉCEMBRE

Marché de Noël à la Fondation d'Aligre

14h à 16h30

SAMEDI 20 DÉCEMBRE

C'est Noël au 28 avenue Soutine !

18h à 21h

Maison illuminée du 1^{er} décembre au 04 janvier.

NOUVEAU À LÈVES



AUDITION 28

Aurélie DALLIER, Audioprothésiste Diplômée d'Etat

8 avenue de la Paix
28300 LÈVES

02 37 21 00 13



*En attendant
Noël...*

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 2025

ESPACE SOUTINE

**CALÈCHE DU PÈRE NOËL - VENTE DE SAPINS -
CHORALE DE NOËL- CRÊPES & VIN CHAUDS -
DESSIN ANIMÉ - CONCOURS DE DESSINS - DÉMO TWIRLING**